

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

1.3 – Développer les compétences des salariés en matière d'accompagnement PCH psy (fiche action nouvelle)

1. Enjeux

Mieux accompagner les bénéficiaires en développant les compétences des salariés sur le handicap psychique et sur les troubles cognitifs en mettant en place des ateliers avec différentes thématiques.

2. Description

En 2023, les heures effectuées dans le cadre de la PCH étaient en augmentation, avec plus de 15000h. La nouvelle politique de la MDPH ouvrant la PCH au handicap psychique, nous oblige à revoir nos pratiques et à mieux connaître certaines pathologies afin d'éviter la rupture d'accompagnement. Dans ce cadre nous avons rencontré l'Equipe Mobile Réhabilitation Handicap psychique qui propose de nous accompagner sur certaines thématiques : les addictions, la schizophrénie, le syndrome de Diogène

Nous souhaitons mettre en place plusieurs ateliers une fois par mois sur ces thématiques et faire intervenir l'équipe lorsque les aides à domicile seront en difficultés pour mieux accompagner leurs bénéficiaires.

3. Estimation

Sur la base d'un atelier par mois de 3h sur 5 mois pour 10 salariés :
3 heures X 5 mois X 10 salariés X 19.65 € = 2 948 €

COUT TOTAL : 2 948 €

4. Calendrier

2024

5. Evaluation :

- Nombre d'ateliers proposées et nombre de participants
- Evolution du nombre d'heures PCH

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21.12.22

Orientation stratégique 1 : Accompagner les personnes dont les prises en charge présentent des spécificités

1.4 - Mettre en place d'un outil collaboratif, Dôme, qui permet un accompagnement global de la personne aidée au domicile (fiche action nouvelle)

1. Enjeux

Dans le cadre de la mise en place des Services Autonomie à Domicile, nous souhaitons mettre en place un outil permettant de mieux communiquer et de plus coordonner les interventions des différents intervenants à domicile.

2. Description

Dôme permet le partage d'informations entre tous les acteurs intervenant dans la prise en charge à domicile d'une personne : aidant, aide à domicile, financeurs, opérateurs du social, du médico-social et du sanitaire. Aujourd'hui, nous souhaitons améliorer les outils de coordination avec les SSIAD de notre territoire, afin d'améliorer notre prise en charge auprès du bénéficiaire. Des réunions de coordination ont lieu de manière trimestrielle, mais il manque un outil commun pour une meilleure coordination.

Cette solution facilite le travail des professionnels et la communication avec les proches :

- Les événements dans le parcours de vie du bénéficiaire sont inscrits dans le cahier de liaison, ce qui permet d'adapter rapidement le plan d'aide et les plannings d'activité,
- Les familles reçoivent au quotidien les notifications confirmant les interventions,
- Les informations sont partagées entre les professionnels grâce à l'interopérabilité de la solution avec de nombreuses solutions.

Dôme est un lien entre tous les acteurs qui interviennent dans la prise en charge à domicile d'une personne âgée.

Les professionnels et les tiers habilités peuvent avoir des informations sur les interventions prévues à domicile : le planning est partagé et mis à jour en temps réel. Il rassemble toutes les interventions des différents professionnels. En le consultant, nous pouvons connaître le nom de l'intervenant, son heure d'arrivée et son heure de départ. Dôme possède aussi une messagerie sécurisée pour échanger avec les professionnels à tout moment.

3. Calendrier

2024

4. Estimation

Mise en place au 01.05.2024 :

Forfait déploiement : 3 637.50€

Abonnement mensuel : 993.60€

COÛT TOTAL : **11 586€**

5. Evaluation

- Taux d'utilisation par les bénéficiaires et les partenaires du maintien à domicile

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

2.3 – Mieux solvabiliser les interventions Dimanches et jours fériés (fiche action modificative)

1. Enjeux

Accompagner les bénéficiaires selon leurs besoins et en permanence afin de ne pas créer de rupture d'accompagnement.

2. Description

L'association intervient 7j/7 de 7h à 20 heures.

Afin d'être en mesure d'assurer la continuité de service en cas d'arrêt de salariés, l'association a mis en place des astreintes de terrain les samedis et dimanches ainsi qu'une astreinte administrative tous les jours du lundi au vendredi de 7h à 20h et les samedis, dimanches et jours fériés de 8h à 20h.

Sur 1 mois, 1 100 interventions commencent avant 8h, soit 13 200 interventions sur une année. 450 interventions par mois ont lieu après 19h ce qui représente 5 400 interventions sur une année.

Les levers plus tôt et les couchers tardifs permettent de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

3. Calendrier

2024

4. Estimation

Majoration des heures de dimanches et jours fériés

Heures prévisionnelles dimanches et jours fériés 2024 (APA et PCH) : 5 090 heures

Coût moyen horaire brut non chargé d'un.e intervenant.e de terrain : 15.13 €

Coût de la majoration (45%) : 6.80 €

Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 30 %) : 8.84 €

Surplus des coûts pour les interventions de dimanche et jours fériés 2023 (5 090 x 8.84) :
45 000 €

5. Evaluation :

- Nombre d'heure d'intervention Dimanches et Jours Fériés
- Evolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures Dimanches et Jours Fériés

ANNEXE III – avenant 2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

3.1 – Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides

1. Enjeux

Intervenir sur l'ensemble des communes de la Creuse afin que chaque personne en ayant le besoin puisse être accompagnée.

Afin d'intervenir auprès des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire couvert par l'association, une attention toute particulière est portée au niveau du recrutement sur le lieu d'habitation des intervenant.e.s, c'est un travail de proximité.



Carte des lieux d'habitation des intervenant.e.s de l'association

2. Description

Les intervenant.e.s réalisent en moyenne 279 kms par mois dans le cadre des indemnités kilométriques. La mobilité géographique est un point de difficultés récurrent pour les intervenant.e.s.

L'association a par conséquent mis en place plusieurs actions afin de pallier à ces difficultés de mobilité.

Projet « mobilité »

Dans le cadre du programme départemental de modernisation des SAAD 2020-200 soutenu par la CNSA, le projet « mobilité » avec l'appui technique de la Maison de l'Emploi et de la Formation de La CREUSE (MEF 23) a abouti en fin d'année 2021.

S'agissant d'une expérimentation proposée à l'ensemble des services d'aide à domicile de La CREUSE et de GIRONDE, il a été nécessaire de cibler dans un premier temps les aides à domicile qui réalisent le plus de kilomètres (indemnisation d'au moins 4 500 km par an).

Concernant AGARDOM, 11 aides à domicile ont répondu favorablement à ce projet. Ils bénéficient en location d'une TOYOTA Yaris - Hydrife, boîte automatique pendant deux ans (entretien, assurance et pneumatiques compris). Un loyer de 110€ par mois est à leur charge pour pouvoir bénéficier du véhicule à des fins personnelles (20 000 km/an). L'association finance quant à elle la partie du loyer correspondant aux déplacements professionnels et l'intervenant.e perçoit en partie une indemnisation kilométrique qui se limite au financement du carburant soit 0.13 centimes / kilomètre.

AGARDOM a profité des conditions préférentielles de location ainsi obtenues pour renouveler 2 de ses véhicules de service.

3. Estimation

- Participation aux loyers : 100 € par mois par nouveaux véhicule à partir d'avril 2023 afin de neutraliser la majoration des loyers.

année	2023	2024	2025
véhicules	10 véhicules en avril	10 véhicules sur toute l'année 5 nouveaux véhicules au 1 ^{er} juillet 10 véhicules au 1 ^{er} juillet reconduction de la première vague	25 véhicules sur toute l'année
Coût	9 000 €	21 000 €	30 000 €

- Coût de l'absence d'un intervenant.e (maladie...) ayant le maintien du véhicule de location pendant 4 mois :

200 € mensuel – 110 € remboursement intervenant.e mensuel = 90 € mensuel

Estimation de deux absences sur l'année de 4 mois chacune soit 720 € annuel

- Formation des intervenant.e.s de terrain par l'assurance et éco conduite :

En 2022 Coût remplacement salaire (1h30 +3h) x 11 x 18,34 = **907.83 €**

En 2023 Coût remplacement salaire (1h30+ 3h) x 10 x 18,34 = 825.30 €

En 2024 Coût remplacement salaire (1h30+3h) x 5 x 18,34 = 412,65 €

Années futurs coût pédagogique en plus des coûts de remplacement 1 200 €

	2022	2023	2024	2025
Neutralisation loyer		9 000 €	21 000 €	30 000 €
Absence interveant.e.s	180 €	720 €	720 €	720 €
Formation éco conduite	908 €	2 108 €	3 480 €	1 612 €
Gestionnaire de flotte mutualisé	0 €	0 €	20 400 €	0 €
Total	1 088 €	11 828 €	45 600 €	32 332 €

4. Calendrier

2022 à 2025

5. Evaluation (quantitative et qualitative) -mesure d'impact

- Nombre d'absence pour véhicules en panne
- Nombre de jour de prêt des véhicules de services
- Taux de satisfaction des utilisateurs, taux de renouvellement du véhicule

ANNEXE III– avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

3.7 - Proposer aux salariés sans permis de passer le BSR (fiche action nouvelle)

1. Enjeux

Pour pouvoir conduire les voitures sans permis, le conducteur doit être titulaire du BSR. Assurer la continuité de service en faisant intervenir les salariés sans permis de conduire et en leur proposant les voiturettes.

2. Description

L'association possède 3 voiturettes sans permis. Le financement du BSR permettra aux salariés sans permis de bénéficier d'un véhicule dans l'exercice de leur fonction et ainsi, pour certains, préparer l'obtention du permis de conduire.

3. Estimation

5 salariés (5 * 600 €) = 3 000 €

COUT TOTAL : **3 000 €**

4. Calendrier

2024

5. Evaluation

- Nombre de salariés ayant passé le BSR, taux de réussite et d'emploi

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

5.1 – Accompagner la transformation organisationnelle du service « Le Meilleur à venir »

1. Enjeux

Le Département de la Creuse dans le plan de modernisation des SAAD avec la CNSA, fin année 2020 a proposé aux SAAD de la CREUSE des journées de découvertes, témoignages sur les innovations managériales

Suite à deux journées d'informations, 3 SAAD se sont concertés et réunis sur ce sujet

AGARDOM, ADEC, ASSIF, les trois associations ayant une même vision sur ces innovations se sont accordées pour élaborer avec l'aide du chargé de Mission Modernisation aide à domicile du Département un projet sur ces innovations managériales.

AGARDOM est intégré à la communauté i-mano (juste échanges entre les différentes structures se transformant avec l'appui d'autonom lab, financement OPCO, Région, AG2R)

AGARDOM a également suivi les différentes ressources disponibles par la fédération ADEDOM sur ce sujet.

Différents constats au sein des associations:

Un taux d'absentéisme important (autour de 15%).

Des difficultés de recrutement.

Souhait de valoriser et d'améliorer la qualité de vie au travail des acteurs du domicile

Souhait de se transformer pour prendre soin des bénéficiaires et des salariés.

2. Description

L'AGARDOM, l'ADEC et l'ASSIF ont décidé d'œuvrer en commun sur le projet d'innovation managériale et se lancent dans l'expérimentation de ce nouveau mode de management qui vise à valoriser le travail des aides à domicile en les responsabilisant davantage dans la maîtrise du temps de travail. Cette amélioration des conditions de travail doit conduire aussi à dégager les responsables de secteur de la gestion des plannings pour se recentrer sur le projet de vie du bénéficiaire et à mettre en œuvre une politique qualité encore plus performante. In fine, cette démarche doit apporter une meilleure prise en charge du bénéficiaire par une plus grande prise en compte de ses besoins. La diminution de l'absentéisme escompté réduira le turn-over auquel les bénéficiaires sont souvent confrontés.

Objectifs de cette transformation en équipes autonomes :

En direction des salariés	En direction des bénéficiaires
-Améliorer la qualité de vie au travail des salariés (réduire absentéisme, limiter les accidents du travail)	-Améliorer la qualité des prises en charges
-Valoriser les équipes	-Rendre la coordination interne plus efficiente
-Donner davantage de sens au travail	-Etre plus réactif dans les ajustements des prises en charge
-Renforcer le collectif de travail	-Diviser par deux le nombre d'intervenants au domicile de chaque bénéficiaire
-Fidéliser nos salariés et rendre notre association plus attractive	

Afin que les intervenant.e.s puissent communiquer, il est prévu d'acquérir le logiciel ARCAD qui sera installé sur les terminaux de télégestion. Ce dernier permettra d'avoir une messagerie instantanée sécurisée ainsi que l'accès aux plannings de l'équipe et des bénéficiaires. Afin que ce logiciel fonctionne il faut également prendre un abonnement avec data pour les terminaux. Les temps de coordination hebdomadaires sont la composante centrale des équipes autonomes. Il est nécessaire que ces derniers soient réguliers et suffisamment conséquents (1h30/hebdo). A noter que lors des différents rapports El khomri et Libault ces temps nécessaires de coordination ont été estimés à 4h mensuel sans prendre en compte la dimension du planning.

Il est prévu que ces temps de coordination soient consacrés à :

- L'élaboration puis modification du planning de l'équipe.
- L'accompagnement et le suivi des bénéficiaires avec notamment la possibilité de faire venir l'aidant ou le bénéficiaire sur ces temps afin de travailler en commun le projet.

3. Estimation

2024

Heures de coordination:

2 heures de coordination / semaine

7050 heures X 19.65€ = **138 532 €**

Les responsables de secteur assistent aux réunions des AD pendant le temps de coordination de 2 heures par Semaine. Les R.S. doivent, au préalable, préparer ces temps d'échanges.

Afin de venir en renfort des responsables de secteur l'association a recruté une assistante technique à temps complet :

COUT ASSITANTE TECHNIQUE : 26 952 €

Heures de formation en interne

3 jours de formation pour la mise en place de chaque équipe

6 équipes en formation soit :

6 salariés X 21 X 6 équipes = 756 heures de formation X 19.65€ = 14 855 €

Frais de repas : 2 203€

Ind. Kilométriques : 751 €

COUT TOTAL FORMATION : 14 855 + 2 203 +751 = 17 576€**INFORMATIQUE :**

Abonnement Terminal de Télégestion à ARCHE : 74 391€

Achat matériel informatique : 8 000€

	2024
Heures de coordination	138 532.00 €
Assistante technique	26 952.00 €
Cout formation	17 576.00 €
Logiciel télégestion	74 391.00 €
Matériel informatique	8 000.00 €
TOTAL	265 451.00 €

4. Calendrier

Année 2024

5. Evaluation (qualitative, quantitative – mesure d'impact)

Évaluation par le COPIL de suivi avec:

Indicateurs salariés	Modalités de recueil / suivi
Nombre d'accidents de travail (période à définir)	Indicateur déjà suivi par les structures
Nombre d'arrêts maladie (période à définir)	A définir
Indice d'alignement humain	Mis à disposition par le collectif l'Humain d'abord. Possibilité de le mettre en place une fois par an pour les aides à domicile et Responsables de secteur. (T0 en avril 2022 pour les 3 SAAD pour les IAD)
Nombre de km parcourus	Indicateur déjà suivi par les structures
Nombre de CDD sur une période	Indicateur déjà suivi par les structures

Indicateurs bénéficiaires	Modalités de recueil / suivi
Enquête de satisfaction sur un nombre de bénéficiaires ciblé (période à définir)	A définir
Nombre d'intervenants chez un nombre de bénéficiaires ciblé sur une période (périodicité à définir)	A définir-Cf plate forme de gestion
Nombre d'heures réalisées par secteur	Indicateur déjà suivi par les structures

- Nombre de projets d'interventions à jour (projet personnalisé)
- Nombre de visites-(Au moins 1 fois par an ? Objectifs à déterminer)
- Evaluation auprès des cadres- Reprise des questions de l'indice d'alignement humain en l'adaptant ?
- Taux d'effectivité (vs taux de réalisation) des plans d'aides
- Nombre de candidatures spontanées (amélioration de l'image et de l'attractivité des SAAD)
- Amélioration de la qualité de la coopération avec les acteurs du soins ? Modalités de suivi ?
+ regard des autres partenaires du médico-social ?

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 5 : Améliorer la qualité de Vie au Travail des intervenants à domicile

5. 10 - Implication des assistants de Vie dans le projet d'intervention (fiche action nouvelle)

1. Enjeux

Réduire le stress des intervenants à domicile et mieux prendre en compte les besoins et les habitudes de vie des bénéficiaires en impliquant les assistants de vie dans le projet d'intervention.

2. Description

Beaucoup d'aides à domicile ont une appréhension lors de leur première intervention. C'est un facteur de stress important. Aujourd'hui, la visite de mise en place est réalisée entièrement par le responsable de secteur. C'est une visite importante pour la structure et pour le bénéficiaire, beaucoup de thèmes sont abordés, la prévention, le règlement de fonctionnement, et le projet d'intervention. Nous souhaitons séparer cette visite en 2 temps et impliquer les assistants de vie dans la réalisation du projet d'intervention. Dans la logique du fonctionnement des équipes autonomes, l'intervenant effectue cette première visite dès le début de la prise en charge. En collaboration avec le responsable de secteur il peut ainsi prendre en compte les habitudes de vie du bénéficiaire, respecter et écouter ses attentes et rencontrer les différents partenaires. Il est plus cohérent que l'intervenant réalise le bilan afin de voir si l'objectif de l'intervention correspond à l'attente de ce dernier. En réalisant ce projet d'intervention, cela permet aussi de mieux appréhender certaines situations, et d'éviter cette appréhension que beaucoup d'intervenants ont lors de la mise en place d'un nouveau dossier.

3. Calendrier

2024

4. Estimation

En 2023, nous avons eu 165 nouveaux dossiers APA/PCH/A.S. :

165 nouveaux dossiers X 2 heures X 19.65€ = 6 484.50 €

COÛT TOTAL : **6 484 €**

5. Evaluation :

- Nombre de nouveaux dossiers APA/PCH/A.S.

ANNEXE III – avenant n°2 au CPOM conclu le 21 12 22

Orientation stratégique 6 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

6.2 - Réaliser des animations au domicile des bénéficiaires et proposer des animations de groupe (fiche action modificative)

1. Enjeux

Proposer aux bénéficiaires des moments de convivialité, en individuel ou en groupe, afin de rompre l'isolement.

2. Description

L'association souhaite maintenir le service animation avec lecture, bricolage, sorties en groupe jusqu'à la fin de l'année 2024. Ce service propose aux bénéficiaires isolés des animations en groupe ou en individuelles. Plus de 40 visites par mois sont organisées, ce qui représente 500 visites sur une année. La mise en place des animations en groupe permettent de recréer du lien entre les bénéficiaires du secteur.

3. Calendrier

2024

4. Estimation

Poste de l'animatrice d'Octobre à Décembre 2024 :	
Salaire mensuel de l'animatrice : 1 800 €	
3 mois (octobre – novembre – décembre) X 1800 = 5 400 €	5 400 €
<u>Animation de 3 heures en groupe de 10 bénéficiaires :</u>	
cinéma, jeux de société, atelier cuisine, visite musée, loto, ...	
<u>Fréquence : 1 fois par trimestre – Gestion par l'intervenant à domicile pour le transport, la logistique.</u>	
Accompagnement par les Aides à domicile :	
(5 Aides à domicile X 3h X 19.65 €) X 4 trimestres = 1 179€	
- Matériel : 120 €	
- Transport : 5*30km*0.40 € = 60 € X 4 trimestres = 240€	1 539 €

COUT TOTAL : **6 939€**

5. Evaluation :

- Nombre de participants aux ateliers.
- Enquête de satisfaction à réaliser auprès des bénéficiaires de l'action